



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 31620

Texte de la question

M. Kofi Yamgnane appelle l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur l'éducation à la citoyenneté dans les collèges. Les nouvelles mesures proposées pour prendre en compte la diversité des élèves du collège par une meilleure articulation entre l'école primaire et les classes de 6e, par l'instauration d'heures de soutien et l'amélioration de la vie au collège, pourraient être complétées en faisant de l'éducation civique un thème majeur dans la vie des établissements. Les visites effectuées dans les collèges privés et publics témoignent du grand intérêt des élèves et des enseignants pour réfléchir sur les valeurs fondatrices de la République et mettre en oeuvre des projets éducatifs sur la vie démocratique et les droits de la personne humaine. Il apparaît que les débats et les travaux doivent dépasser le simple cours d'instruction civique pour concerner un maximum d'élèves, de professeurs et de personnel administratif. Dans le cadre de la lutte contre l'intolérance, la violence et le racisme dans les cités scolaires et dans les villes, il lui demande quelle place elle pense pouvoir donner à cette éducation du citoyen dans les collèges.

Texte de la réponse

Les programmes d'instruction civique font en ce moment l'objet d'une complète rénovation afin de donner à cette matière une place à part entière dans le cursus scolaire. D'ores et déjà il existe, dans les collèges, un grand nombre d'activités pédagogiques dont l'objectif est de former les élèves aux règles de la citoyenneté et de la vie en société. Venant en complément des enseignements disciplinaires, elles permettent aux élèves, en petits groupes, de mener une réflexion ou une action concrète dans ce domaine. Certaines de ces activités pédagogiques sont impulsées au niveau national comme les « initiatives citoyennes », la semaine nationale d'éducation contre le racisme, le concours René Cassin portant sur les droits de l'homme, le « partenariat Nord-Sud » ou encore le concours national de la Résistance et de la déportation destiné à faire prendre conscience des actes commis dans le passé. Ces opérations sont l'occasion d'un travail en partenariat avec des institutions telles que les ministères de la justice, de la défense et de la ville et un grand nombre d'associations. Par ailleurs, tous les collèges doivent mettre en place un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté impliquant l'ensemble de la communauté éducative et les collectivités locales. Enfin, dans le cadre du « collège des années 2000 », il est prévu que les élèves participent à la rédaction du règlement intérieur ou d'une charte des droits et devoirs ainsi qu'à la lutte contre les violences et pour le respect mutuel.

Données clés

Auteur : [M. Kofi Yamgnane](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31620

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1999, page 3749

Réponse publiée le : 13 septembre 1999, page 5389